



Puis -je engager un recours ?

Par **karine**, le **29/10/2009** à **10:56**

Bonjour,rnMonsieur, Madame,rn rnJe me tourne vers vous pour savoir si vous pouvez me dire se que je dois faire ou si j'ai la possibilité de faire un recours.rnje vous explique donc ma situation.rn rnEtant depressif, et souvent absente, j'ai donc demander a mon employeur un licenciement a l'amiable pensent qu'il me ferait une rupture de conventionnelle de cdi, mais lors d'un entretien ou nous étions sans témoin , il m'a proposer un licenciement disant il plus rapide, et sans perte d'aucun droit pour moi, un licenciement pour abandon de poste, il m'a donc dit de ne pas renouveler mon arrêt de travail, et de ne pas me rendre sur mon lieu de travail, lui faisant confiance puisque 5 ans de maison, j'ai effectué ce qu'il m'a demandé, aujourd'hui je me retrouve avec un solde tous compte de 820 euro et un licenciement pour faute grave , et j'ai perdu mes 5 ans et demi d'ancienneté, pourriez me dire si je peux faire un recours.rn rnMelle guiborel , merci de votre compréhension.

Par **jeetendra**, le **29/10/2009** à **11:18**

[fluo]Maison de l'Avocat[/fluo]rn9 rue des Etats-Générauxrn78000 VERSAILLESrnTel : 01 30 83 26 26rnFax : 01 30 83 26 20rnHoraires d'ouverture de l'accueilrdu lundi au vendredirnde 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h00rn rnBonjour, vous êtes victime d'un employeur malhonnête, contactez la Maison de l'Avocat à Versailles pour une consultation juridique avec un avocat, vous serez fixé sur vos droits, "l'irrégularité de votre licenciement", courage à vous, bonne journée.